

Règle n°12

Protéger la jeune plantation contre les maladies

Les feuilles des jeunes plants sont très sensibles aux maladies cryptogamiques. Il est impératif de raisonner les traitements contre le mildiou et l'oïdium en fonction de la pression parasitaire. La protection doit se prolonger tardivement dans la saison pour éviter les dégâts dus au mildiou mosaïque, y compris après les

vendanges. Ces maladies entraînent une défoliation et donc l'absence d'aoûtement des plants à l'automne. L'insuffisance des réserves dans les bois augmente considérablement la sensibilité au gel d'hiver et de printemps et hypothèque les reprises au printemps.

A NOTER : dans les zones de lutte obligatoire contre la flavescence dorée, les traitements insecticides sont obligatoires dès l'année de plantation !

Respecter le temps d'installation de la plante

Plusieurs principes doivent être respectés lors de la taille :

Ne pas vouloir former le pied trop rapidement : respecter l'âge ou la vigueur du plant de vigne.

Ne pas installer trop haut le pied.

Les pousses conservées doivent être bien implantées, les plus proches possibles du point de greffe, dans le prolongement vertical de la tige et avec des mérithalles de longueur moyenne.



Les 12 règles d'or de la plantation d'une vigne

Règle n°1

Anticiper la plantation 3 ans à l'avance

Les décisions techniques liées à une plantation engageant le viticulteur pour plusieurs dizaines d'années. Compte tenu des enjeux techniques, qualitatifs et économiques, il est recommandé d'anticiper une

plantation au moins 3 ans à l'avance, afin de ne pas négliger les étapes essentielles à sa réussite : étude des sols, choix du matériel végétal, préparation et fertilisation des sols.

Règle n°2

Penser au repos du sol

Avant plantation, surtout sur des parcelles virosées, il est primordial d'appliquer certaines pratiques, dont le repos du sol. La dévitalisation de la parcelle et l'extirpation des racines, si elles peuvent être combinées, permettent de bien ralentir la propagation du court-noué.

Court-noué ou pas, il est totalement déconseillé de replanter des vignes lors de la campagne suivant

celle de l'arrachage : 18 à 24 mois au moins doivent espacer arrachage et replantation. Les plantes antagonistes du nématode *Xiphinema index*, souvent dites « à action nématicide », semées en jachère (avoine, trèfle violet, moutarde blanche, luzerne...) réduisent significativement la présence du nématode dans le sol.

En savoir plus sur www.vignevin.com

Règle n°3

Analyser le sol de la parcelle

L'objectif principal est de déterminer la variabilité et les caractéristiques agronomiques des sols de la parcelle à planter. Pour cela, une étude pédologique repose sur plusieurs approches :

- Situation de la parcelle dans le paysage : altitude, pente, concavité, exposition...
- Observation des différents horizons du sol (texture, humidité, structure, etc...) et réalisation d'analyses

physico-chimiques à partir d'échantillons prélevés sur des horizons représentatifs (sol et sous-sol).

- Prise en compte du précédent cultural : dans le cas d'une replantation, les enseignements tirés du comportement de la parcelle à arracher constituent de précieuses informations (hétérogénéité parcellaire, précocité, vigueur, sensibilité à la sécheresse, aux carences ou à la chlorose ferrique)

Une analyse incomplète ne permet pas une interprétation optimale des résultats.

Analyses indispensables : granulométrie, taux de matière organique, azote total, C/N, pH_{eau}, pH_{KCl}, Capacité d'Echange Cationique (CEC Metson), cations échangeables (calcium, potassium, magnésium et sodium), calcaire total et calcaire actif pour les sols carbonatés.

Règle n°4

Favoriser la minéralisation de la fumure de fond

Le raisonnement des fumures doit s'appuyer sur les résultats des analyses réalisées. L'incorporation des amendements organiques est réalisée au cours d'un labour, sans rasettes, de façon à distribuer l'amendement sur toute l'épaisseur de l'horizon travaillé. La profondeur de labour ne doit pas excéder 20

à 30 cm, afin que la matière organique puisse être minéralisée (conditions aérobies).

Lorsque des amendements calciques sont nécessaires, il convient de les incorporer au moins 6 mois avant la plantation et de ne pas les mettre au contact des amendements organiques.

Règle n°5

Choisir avec soin le cépage, le clone et le porte-greffe en fonction de l'objectif de production du vin

L'adaptation des cépages, clones et porte-greffes aux caractéristiques agronomiques d'un sol s'inscrit comme une condition indispensable au développement harmonieux des vignes. Chaque cépage se caractérise par ses propres aptitudes culturales (viguer, productivité et précocité) et œnologiques (potentiel alcoolique, phénolique et aromatique). Le viticulteur doit raisonner son encépagement en fonction des potentialités viticoles des sols dont il dispose sur sa propriété et du vin qu'il souhaite produire. Le choix du porte-greffe s'avère prépondérant pour obtenir une vigueur équilibrée et une qualité optimum. Il doit répondre à 2 objectifs : s'affranchir des contraintes des sols (risques de chlorose ferrique, de sécheresse, etc...) et optimiser les

objectifs de production (rendements, type de vin). Pour répondre aux enjeux de demain, il est primordial de choisir une sélection innovante. C'est le défi que relève la marque ENTAV-INRA®. Elle permet d'accéder aux clones les plus récents, sélectionnés selon des critères scientifiques pertinents et en utilisant les dernières connaissances en biologie moléculaire. La marque ENTAV-INRA® est constituée d'un portefeuille d'environ 380 variétés inscrites au catalogue officiel français avec plus de 1200 Clones agréés. Chaque année, 3 à 5 nouvelles variétés sont inscrites, une dizaine de nouveaux clones sont agréés. Choisir la marque ENTAV-INRA®, c'est être assuré de pouvoir bénéficier de l'accès à la qualité sanitaire et génétique des plants et à une parfaite traçabilité.

Retrouvez les fiches des principales caractéristiques agronomiques et organoleptiques des 1200 clones agréés sur www.vignevin.com/entav-inra

Règle n°6

Commander 18 mois à l'avance les plants traditionnels, et 8 mois à l'avance les plants en pot

Règle n°7

Préparer le sol pour favoriser le système racinaire des jeunes plants

L'objectif est d'améliorer les propriétés physiques et chimiques des sols, de manière à créer des conditions favorables à l'installation du système racinaire des jeunes plants et au développement équilibré et harmonieux des vignes adultes.

En présence d'un sous-sol compact (texture à dominante argileuse) ou induré (concrétions ferrugineuses,

« alios »...), le décompactage mécanique peut permettre d'améliorer la porosité des horizons profonds et faciliter ainsi le développement du système racinaire. L'utilisation d'outils de type sous-soleuse, décompacteur ou ripper est bien souvent préférable à la pratique du labour profond, qui entraîne une inversion des horizons travaillés.

Règle n°8

Emietter la zone d'enracinement 1 mois avant la plantation

Une remise à plat du labour, au cultivateur, 1 mois avant la plantation, pour émietter la zone d'enracinement immédiate des plants peut être suivi d'un travail superficiel, juste avant la plantation, avec une herse rotative, pour éliminer les dernières mauvaises herbes. Dans les sols lourds, il est parfois nécessaire de faire

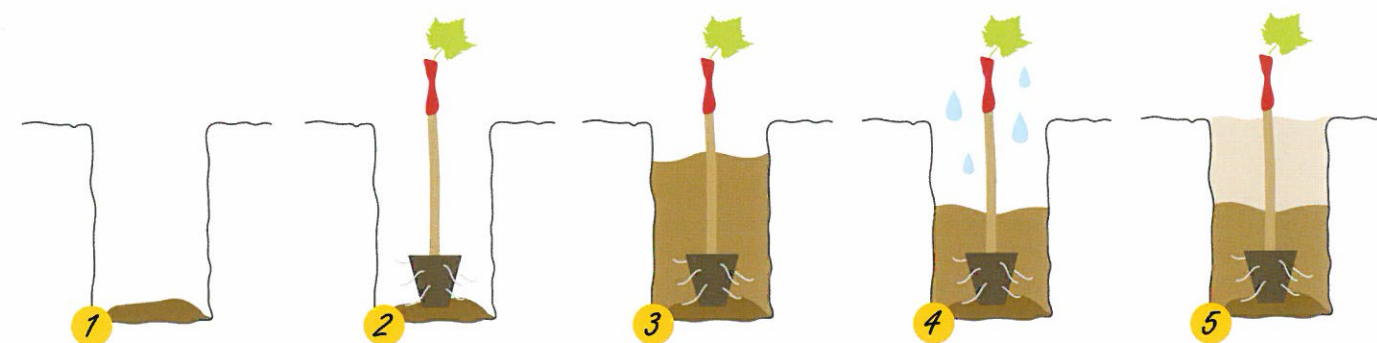
un passage supplémentaire, avec un rotalabour, pour émietter la terre. Il faut raisonner cette préparation en fonction du type de sol et de son risque de battance. Les terres ne se travaillent pas humides. Par ailleurs, il est préférable de ne pas faire trop de passages pour ne pas tasser la terre derrière le labour du sol.

Règle n°9

Adapter ses pratiques aux types de plants commandés

La plantation de plants traditionnels a lieu, selon les conditions climatiques et la nature du terrain, de février à fin mai. Pour permettre l'acclimatation des plants **traditionnels**, il faut que le pépiniériste soit prévenu au moins 48 heures avant la plantation. La réhydratation des plants dure 24 h, avant la plantation. Les racines sont coupées de façon à s'adapter à l'outil de plantation. Mieux vaut laisser un maximum de longueur.

Lors de cette étape, le bourrelet de soudure doit dépasser du sol d'environ 5 cm pour éviter l'affranchissement et faciliter l'épamprage. Quel que soit le mode de plantation, il faut éviter la création de poches d'air entre les racines et la terre. Les plants en pot demandent une plantation particulière (voir schéma ci-dessous). Selon les conditions climatiques et la nature du terrain, **ils peuvent être plantés** de mi-mai à juillet.



La plantation manuelle d'un plant en pot :

- 1 – Mettre au fond du trou un peu de terre fine.
- 2 – Poser **DELICATEMENT** le plant au fond du trou. Le cal de soudure doit dépasser du sol.
- 3 – Remplir de terre, **SANS TASSER**.
- 4 – Arroser **ABONDAMMENT** (3 à 4 litres d'eau par pied).
- 5 – Comblé le trou avec de la terre fine, **SANS TASSER**.

Règle n°10

Arroser abondamment les plants

Le chantier ne s'arrête pas à la plantation. La jeune plante a un système racinaire très peu développé. Ses racines ne peuvent explorer que la couche superficielle du sol, ce qui la rend sensible à la fois au déficit en eau et à l'hydromorphie. Le manque d'eau empêche le développement des jeunes racines et de la pousse. Par la suite, il entraîne

la chute des feuilles puis la mort de la plante. Pour cela, il est impératif d'arroser plusieurs fois sa plante : 5 litres par plant **au moment de la plantation** et au moins 1 arrosage par la suite. Les apports d'eau suivants sont à raisonner en fonction du climat et du type de sol. Plus le sol est filtrant, plus il est nécessaire d'arroser.

2 arrosages sont souvent insuffisants.

Ne pas attendre l'apparition des premiers symptômes de stress hydrique pour arroser.
Ne pas arroser en plein soleil.

Règle n°11

L'entretien mécanique du sol stimule l'enracinement

L'objectif est de limiter le développement des mauvaises herbes et de favoriser l'établissement du système racinaire en profondeur. L'entretien mécanique du sol doit être privilégié. Il permet une bonne aération du sol, une meilleure implantation des racines en profondeur, ce qui limite les risques de stress hydrique.

Un travail superficiel avec des griffes permet

d'éviter l'asphyxie racinaire, contrairement aux engins rotatifs qui peuvent tasser le sol. **Le chaussage**, avant l'hiver, permet de protéger les plants des gelées hivernales.

Le désherbage chimique est à proscrire car les poches plastiques qui protègent les plants créent un effet de serre néfaste à la pousse du plant et cachent les attaques d'escargots.